

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1372

présenté par
Mme Le Loch

ARTICLE 7

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) Au début de la première phrase du deuxième alinéa du I, après le mot : « écrits, », sont insérés les mots : « établis avant la livraison, » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Reprise du Paquet lait et du règlement OCM unique 2014-2020 sur la phase précontractuelle et l'obligation de négociation de l'intégralité des clauses du contrat et ceci dans des conditions de la bonne foi des parties.